



Règlement de l'ECMN

1. Par respect par rapport aux autres élèves ainsi qu'à son professeur, l'élève se doit d'arriver à l'heure pour les cours auxquels il participe, si un quelconque contre temps devait arriver il est tenu d'en avertir l'école. Trois arrivées en retard non excusées valablement (accident, les bouchons ne sont pas une excuse valable, mais acceptée si excusée par tél et non répétitive) équivalent à une absence. Deux absences = pas de diplôme. L'élève devra payer pour remplacer le cours manquant.
2. Nous mettons à disposition des élèves des poubelles à papier, des poubelles à ordures, des sacs à linge sale. Les élèves sont priés de respecter cela et de mettre leur papier dans les corbeilles à papier. Nous tenons au respect de notre planète. Merci
3. Nous mettons gracieusement à disposition des élèves : huile, talk, linge, papier, afin de faciliter la tâche des élèves et qu'ils n'aient pas à se soucier de ses détails et se concentrent sur leur cours. Toutefois nous ne mettons à disposition qu'un linge ou deux selon le massage pratiqué, mais qui doit servir pour la durée du cours de la journée ou du week-end. Les personnes désirant changer plus souvent sont priées de prendre leur propre matériel.
4. Il est permis à chaque élève d'être excusé à hauteur de 10% du cours, il est du devoir de l'élève de rattraper son retard avec un autre élève ayant participé à ce cours manqué. Si l'absence va au-delà de ces 10%, l'élève est tenu de les rattraper au sein de l'école sous surveillance de faire un cours payant ou de demander au professeur un rattrapage privé qui lui sera facturé.
5. Tant que le cursus emprunté n'est pas complet l'élève se voit recevoir uniquement des attestations, le diplôme lui sera remis uniquement si toutes les heures en classe et à la maison sont effectuées, ainsi que l'examen effectué et réussi.
6. Lorsqu'un cursus est emprunté il n'est pas possible de le changer en cours de route sauf pour des raisons de force majeure, qui seront étudiées au cas par cas par la direction.
7. Lors de la finalité de son cursus l'élève doit avoir réglé totalement la facture des cours pour se voir remettre son diplôme.
8. Conformément aux règles établies par chaque organisme accréditeur, l'école appliquera les conditions suivantes :
Pour une accréditation un taux d'absence excusée de 10% est toléré pour autant que le cours manqué soit rattrapé avec un élève ayant suivi le cours. Une fiche de validation de ce travail de rattrapage signé par les 2 élèves doit être donnée au secrétariat de l'école afin de le classer dans le dossier de l'élève concerné.
9. Les absences non excusées par voie de messagerie électronique (e-mail), ne donneront pas la possibilité à l'élève de remplacer ou rattraper le cours.



ECMN

CODE DE DEONTOLOGIE

Le code de déontologie s'applique aux professeurs ainsi qu'aux élèves de l'école.

Il vise à :

- Promouvoir une relation de confiance entre les futurs thérapeutes et leurs patients.
- Favoriser le bien-être des patients grâce à des thérapeutes intègres et compétents.
- Garantir la qualité des formations, formations continues et prestations paramédicales.
- Sauvegarder la réputation et la libre pratique de la médecine naturelle.
- Promouvoir un comportement professionnel et conforme à la déontologie.

1. Les élèves de l'école ECMN se doivent - et ce durant toute la fréquentation de nos cours ainsi que par la suite en tant que thérapeutes - exercer leur profession dans les limites de leurs compétences. Ils ne remplacent pas un médecin et n'incitent pas leur patient à modifier ou mettre un terme à un traitement médical. Si l'intérêt du patient l'exige, ils doivent alors les rediriger vers des médecins traditionnels.
2. Il sera exigé des élèves qui suivent des cours dans notre établissement :

Ponctualité	Rigueur
Sérieux	Hygiène
Intégrité	Respect
3. Le secret professionnel doit être sauvegardé dans le cadre des dispositions légales. Il couvre ce qui a été confié au praticien ou ce qui est venu à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. Ceci ne peut être levé que par les autorités compétentes.
4. Dans son activité professionnelle, le thérapeute se garde de recourir à une publicité commerciale non objective, mensongère ou qui pourrait nuire à la réputation de la profession. Sa publicité ne comprend pas d'affirmation de « guérison », ou de résultat thérapeutique.
5. Les thérapeutes entretiennent entre eux des rapports confraternels, empreints d'honnêteté et de courtoisie. Le thérapeute s'interdit tout propos ou attitude qui puisse discréditer son confrère. Tout acte entraînant à des conséquences morales, physiques, financières ou judiciaires est une faute grave.



ECMN: CODE D'ETHIQUE

La mission de notre établissement est d'offrir un enseignement de qualité à nos élèves, créer des conditions favorables à leur réussite et transmettre des connaissances en mettant l'accent sur les valeurs humaines.

Les éléments clés du Code d'éthique sont les suivants :

1. Responsabilité personnelle
2. Relations avec les élèves
3. Confidentialité et utilisation de renseignements officiels
4. Environnement de travail

1. Responsabilité personnelle

Tous les employés de l'ECMN doivent accepter la responsabilité personnelle qui leur incombe de respecter le Code d'éthique. Ils doivent tout particulièrement :

- S'acquitter de leurs tâches avec honnêteté, soin, diligence, professionnalisme, impartialité et éthique.
- Traiter leurs collègues et les élèves de manière professionnelle et avec courtoisie
- Agir de manière impartiale et ne pas accorder de traitement préférentiel à tout organisme privé ou individu quel qu'il soit.

Toute personne œuvrant pour l'école s'engage à travailler non seulement à l'amélioration générale, mais aussi au bien-être de chacun.

2. Relations avec les élèves

Chaque enseignant doit faire preuve d'équité et d'impartialité envers les élèves

Il ou elle se doit de maintenir un niveau de compétence et de professionnalisme permettant d'atteindre les objectifs et s'engager dans un processus continu d'amélioration de la qualité des services, ainsi que privilégier le respect des valeurs humaines et spirituelles propres à chaque individu.

Chaque personne doit être reçue avec égalité et équité, indépendamment de sa différence ethnique, religieuse, sociale, culturelle, psychologique ou physique.

3. Environnement de travail

Tous les employés ont le droit d'exercer leur activité dans les meilleures conditions de santé et de sécurité, dans un environnement sain de qualité, où les objectifs visés par chacun peuvent être atteints.

4. Confidentialité et utilisation des renseignements officiels

A titre de professionnel, ne pas divulguer les renseignements recueillis ou obtenus dans l'exercice de ses fonctions, sans le consentement de l'élève, à moins d'y être autorisé par la loi.